

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 212-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.260

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: UDC (Schilt, Utzigen) (porte-parole)
UDC (Abplanalp, Brienzwiler)
UDC (Wandfluh, Kandergrund)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Dans le canton de Berne, le potentiel du bois d'énergie est trop sous-estimé

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'exploiter immédiatement et pleinement le potentiel énergétique du bois et, partant, la source d'énergie que représente le bois. Aucune exigence ou condition, en particulier, ne doit entraver la poursuite de son développement. Le potentiel du bois d'énergie, les réseaux de chaleur au bois et la production d'électricité à partir du bois doit être mis en avant, et des objectifs concrets définis ;
2. de faire passer d'ici 2030 la consommation annuelle de bois d'énergie – actuellement de 1 million de mètres cubes – à au moins 1,5 million de mètres cubes.

Développement :

Le bois d'énergie est la plus importante source d'énergie locale après l'hydraulique. En exploitant mieux l'immense potentiel énergétique du bois, nous pourrions contribuer considérablement à

rendre le canton de Berne le moins tributaire possible des importations d'électricité et à réduire sensiblement les émissions de CO₂.

La production de l'énergie en ruban est un autre avantage, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte de la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire. Nous pourrions sans problème doubler l'utilisation du bois d'énergie sans pour autant surexploiter les forêts. La loi cantonale sur les forêts est là pour veiller à une gestion durable et proche de la nature.

Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le bois infesté, par exemple, n'est pas utilisé. Avec le bois d'énergie, nous avons la solution sous notre nez : notre bois bernois, que nous valorisons et exploitons trop peu. Le bois utilisé localement ne produit presque pas d'« énergie grise ». Le bois est, au même titre que l'eau, l'« or de notre canton » mais aussi celui de la Suisse. Dans le domaine du bois d'énergie, en particulier, nous sommes dans un état léthargique – il n'y a pas d'autre mot. D'après des spécialistes, nous pourrions abattre deux fois plus de bois sans surexploiter les forêts, le volume du bois continuerait même de croître, et les forêts seraient en meilleure santé. A l'heure actuelle, les forêts bernoises comptent des quantités astronomiques de mètres cubes de bois d'énergie inutilisés, en proie à la décomposition. Et voilà comment, sans que le bois n'ait produit aucune précieuse chaleur ou électricité, il relâche du CO₂, extrêmement nocif, dans l'environnement ! D'après des études spécialisées, brûler du bois sec n'émet pas de CO₂. Le Conseil-exécutif doit veiller, et ce de toute urgence, à accorder la priorité absolue à notre bois précieux. Nos forêts doivent de nouveau pouvoir être utilisées par leurs propriétaires de sorte qu'ils rentrent dans leurs frais et contribuent au respect de l'environnement. Le potentiel est considérable. Le canton de Berne doit jouer ici un rôle précurseur, et soutenir en particulier aussi les communes dans l'élaboration de plans directeurs en matière d'énergie qui privilégient le bois d'énergie, dans l'esprit de la présente motion.

Mettons en place des éléments de pilotage efficaces et adaptés pour accorder au bois toute la valeur qu'il mérite. Pour toutes les raisons exposées précédemment, la matière première précieuse et renouvelable qu'est le bois doit être reconnue et favorisée comme l'une des plus importantes sources d'énergie, au même titre que l'eau et le soleil, dans les efforts pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2030.

Nous demandons au Conseil-exécutif, dans le cadre des moyens à sa disposition, de déployer et de favoriser de façon claire et décidée l'énergie du bois. « Priorité au bois ! »

Motivation de l'urgence : Le retard pris dans les ventes de bois d'énergie doit être rattrapé le plus vite possible au moyen de mesures efficaces et appropriées. Compte tenu de la sous-utilisation et de l'infestation dont nos forêts sont la cible, leur fonction protectrice en montagne n'est plus assurée.

Destinataire

- Grand Conseil